



DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Droits et obligations réels, open data et signature électronique

Public concerné :

Acheteur, technicien ou agent public souhaitant perfectionner sa pratique des marchés publics

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer les obligations à respecter en matière de dématérialisation.
- Définir les données essentielles à publier à l'issue d'une passation de marché.
- Utiliser à bon escient la signature électronique

Pré-requis :

Connaissance de base des marchés publics

Durée de la formation et modalités d'organisation :

1/2 journée (3,5 heures) ; 8 personnes maximum par session

Délai de prévenance :

2 semaines avant la date de la formation en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Exposé + Cours illustré sur support Power Point ; Démonstration de l'application de l'AIFE

Profil du formateur:

Nos formateurs sont des cadres ou ex cadres de l'administration en tant que responsable d'un service des marchés publics (DESS avec plus de 10 ans d'expériences).

Modalités d'évaluation :

En fin de formation quizz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et un questionnaire d'évaluation/satisfaction. Une attestation de participation est remise en fin de session

Moyens techniques :

Formation en distanciel : l'outil de visio est google meet

Cette formation vous intéresse ?

Contactez-nous :

Tel : 03.73.61.02.04

Courriel : j.andre@mpforma.fr

Contenu de la formation :

INTRODUCTION

- Tour de table pour connaître les attentes des participants

Quelles sont les réelles obligations en matière de dématérialisation ?

- Quelles actions à réaliser obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation ?
 - Réponse aux questions ?
 - Négociation ?
 - Envoie des courriers aux candidats retenus / non retenus ?
- Concilier l'obligation de dématérialisation avec
 - Les marchés entre 40€ et 90k€
 - La procédure restreinte
 - Les marchés subséquents

La publication des données essentielles, une obligation méconnue

- Quid, Quoi, quand, Durée, où, dois-je publier les données essentielles des marchés publics ?

La signature électronique

- Quelle est la valeur de la signature manuscrite scannée ?
- Quels sont les documents obligatoirement à signer ?
- Puis je obliger les entreprises à signer en Pades ?
- Délégation de signature

CONCLUSION

- Quizz d'évaluation des acquis et de satisfaction